



PROCÈS-VERBAL DE LA 101^e RÉUNION DU BUREAU
DES CONDITIONS D'ADMISSION

SAMEDI 7 AVRIL 2018
HÔTEL HILTON LAC LEAMY, GATINEAU (QUÉBEC)

De 9 h à 17 h HAE

ORDRE DU JOUR DE LA 101^e RÉUNION

	Point de l'ordre du jour	Responsable
1	Ouverture de la réunion	
1.1	Ouverture de la réunion et présentation des participants	D. Peters
1.2	Adoption de l'ordre du jour	D. Peters
2	Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (annexe 2)	
	<i>Motion : Que le procès-verbal de la 100^e réunion du Bureau des conditions d'admission tenue le 25 janvier 2018 soit approuvé tel que distribué.</i>	D. Peters
3	Examen des mesures de suivi de la réunion précédente	M. Ouellette
4	Rapports des comités	
4.1	Comité sur l'ingénieur stagiaire	R. LeBlanc
	Contenu Web sur les ingénieurs stagiaires révisé (annexe 4.1.1)	
4.1.1	<i>Motion : Que le contenu Web sur les ingénieurs stagiaires révisé soit approuvé aux fins de consultation.</i>	R. LeBlanc
	Version révisée du Guide modèle sur la supervision directe (annexe 4.1.2)	
4.1.2	<i>Motion : Que la version révisée du Guide modèle sur la supervision directe soit soumise à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada en vue de sa diffusion subséquente.</i>	R. LeBlanc
4.2	Comité des programmes d'examens	F. Collins

4.2.1	Programme d'examens en génie maritime (annexe 4.2.1) <i>Motion : Que le programme d'examens en génie maritime soit abrogé.</i>	F. Collins
4.2.2	Orientation générale pour le Guide modèle sur l'évaluation académique des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG (annexe 4.2.2) <i>Motion : Que l'Orientation générale pour le Guide modèle sur l'évaluation académique des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG soit approuvée aux fins de consultation.</i>	F. Collins
4.2.3	Programmes d'examens en génie logiciel (annexe 4.2.3 A-H) <i>Motion : Que les programmes d'examens suivants soient approuvés aux fins de consultation :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'examens de génie logiciel • Programme d'examens de génie biomédical / biochimique • Programme d'examens de génie géomatique • Programme d'examens de génie minier et minéralurgique 	F. Collins
4.3	Comité sur l'exercice de la profession	J. Helfrich
4.3.1	Ébauche du Livre blanc sur les personnes qualifiées (annexe 4.3.1) <i>Que la version révisée du Livre blanc sur les personnes qualifiées soit approuvée aux fins de consultation.</i>	J. Helfrich
4.4	Comité sur le maintien de la compétence	I. Sloman
4.5	Comité sur la question de l'admission	D. Riopel
4.5.1	Ébauche du Guide sur le permis d'exercice restreint (annexe 4.5.1) <i>Que l'ébauche du Guide sur le permis d'exercice restreint soit approuvée aux fins de consultation.</i>	D. Riopel
4.6	Comité sur l'environnement et le développement durable	M. Mahmoud
4.6.1	Version révisée du Guide sur les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets (annexe 4.6.1) <i>Motion : Que la version révisée du Guide sur les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets soit envoyée au conseil d'ingénieurs Canada pour approbation et diffusion subséquente.</i>	M. Mahmoud
4.7	Rapport d'étape sur le plan de travail 2017-2019 du Bureau des conditions d'admission (annexe 4.7)	D. Peters

4.8	Le point sur les attributions du BCA vs les attributions des groupes de responsables (annexe 4.8)	D. Peters
5	Groupes nationaux	
5.1	Mise à jour du Groupe national des responsables de l'admission	M. Fewer
5.2	Mise à jour du Groupe national des responsables de l'exercice	K. Dove
5.3	Mise à jour du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi	J. Vandenberghe
5.4	Commentaires des organismes de réglementation	D. Peters
6	Activités du Bureau des conditions d'admission	
6.1	Le point sur les mesures d'analyse du site Web	D. Peters
6.2	Manuel des membres (annexe 6.2)	D. Peters
7	Points d'Information et de discussion d'Ingénieurs Canada	
7.1	Rapport du Bureau d'agrément (annexe 7.1)	S. Barrington L. Villeneuve
7.2	Rapport sur <u>les activités et décisions du conseil d'Ingénieurs Canada</u>	S. Gwozdz D. Lynch
7.3	Consultation sur le Rapport du Groupe de travail sur les nominations (annexe 7.3 A-C)	C. Roney
8	Points ajoutés à l'ordre du jour	D. Peters
	Prochaines réunions du BCA	
9	<i>Réunion en personne : Québec (QC), 14 et 15 septembre 2018</i> <i>Téléconférence : 29 janvier 2019</i>	D. Peters
10	Examen des mesures de suivi de la 101 ^e réunion du Bureau des conditions d'admission	M. Ouellette
11	Levée de la séance	D. Peters

PROCÈS-VERBAL DE LA 101^e RÉUNION

1. Ouverture de la réunion

Le président accueille tous les participants et présente les nouvelles membres Margaret Anne Hodges et Nikeetta Marshal.

1.1. Ouverture de la réunion et présentation des participants

Membres du Bureau des conditions d'admission	Dennis Peters	Président
	Ron LeBlanc	Vice-président
	Paul Blanchard	Président sortant
	Frank Collins	Provinces de l'Atlantique
	Frank George	Alberta, T.-N.-O. et Nunavut
	Margaret Anne Hodges	Membre hors cadre
	Jerry Helfrich	Membre hors cadre
	Roydon Fraser	Ontario
	Usha Kuruganti	Provinces de l'Atlantique
	Mahmoud Mahmoud	Colombie-Britannique et Yukon
	Nikeetta Marshal	Membre hors cadre
	Diane Riopel	Québec
	Ian Sloman	Saskatchewan et Manitoba
Représentants du conseil d'Ingénieurs Canada	David Lynch	
	Sandra Gwozdz	
Participants	Suzelle Barrington	CEAB
	Amit Banerjee	APEGA
	Kem Singh	APEGA
	Jessica Vandenberghe	APEGA; Discipline et application de la loi
	Kate Sisk	AIGNB
	Ferguson Earnshaw	APEGS
	Kate MacLachlan	APEGS
	Russ Kinghorn	Conseil d'Ingénieurs Canada
	Gill Pichler	Engineers and Geoscientists BC
	Claudia Shymko	Engineers Geoscientists Manitoba
	Kris Dove	Engineers Nova Scotia; président du Groupe des responsables de l'exercice
	Sandra Oickle	Engineers Nova Scotia
	Len White	Engineers Nova Scotia
	Jim Landrigan	Engineers PEI
	Jon Dixon	Engineers Yukon
	Lad Kucis	Gardiner Roberts, LLP
	Mark Fewer	PEGNL; président du Groupe des responsables de l'admission
	Paul Amyotte	BCA, ancien président
	Dick Fletcher	BCA, ancien président
	John Manson	BCA, ancien président

	Malcolm Symonds	BCA, ancien président
	Chris Zinck	BCA, ancien président
Membres du personnel d'Ingénieurs Canada	Maria Arrieta	
	Catherine Christoffersen	
	David Lapp	
	Gerard McDonald	
	Mélanie Ouellette	
	Stephanie Price	
	Kyle Smith	
	Lynn Villeneuve	
	Mya Warken	

1.2. Adoption de l'ordre du jour

On décide de déplacer le rapport du Comité sur l'exercice de la profession au point 4.1, puis d'examiner les autres rapports de comités dans l'ordre initialement prévu.

Motion : Que l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié; motion proposée par Mahmoud Mahmoud et appuyée par Ron LeBlanc. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (annexe 2)

Aucune correction n'est signalée.

Motion : Que le procès-verbal de la 100^e réunion du Bureau des conditions d'admission tenue le 25 janvier 2018 soit approuvé tel que distribué; motion proposée par Ian Sloman et appuyée par Paul Blanchard. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Examen des mesures de suivi de la réunion précédente

Toutes les mesures de suivi ont été prises.

4. Rapports des comités

4.1. Comité sur l'ingénieur stagiaire

Le président du Comité sur l'ingénieur stagiaire, Ron LeBlanc, présente le rapport du Comité. Lors de sa téléconférence de janvier 2018, le BCA a approuvé la fusion du Guide sur les programmes de mentorat et du Guide sur la mise en œuvre des programmes de mentorat aux fins de consultation. Depuis lors, le Comité a mis un terme à sa consultation auprès des organismes de réglementation et examinera les commentaires reçus. À la réunion de septembre du BCA, le Comité cherchera à faire approuver la révision du Guide sur les programmes de mentorat et la révision du contenu sur l'ingénieur stagiaire de façon définitive.

4.1.1. Contenu Web sur les ingénieurs stagiaires révisé (annexe 4.1.1)

Le Comité a rédigé une version préliminaire de la révision de la Foire aux questions (FAQ) du site Web concernant les ingénieurs stagiaires et les membres stagiaires. Cette révision vise à mieux orienter les étudiants en génie qui suivent un programme d'ingénieur stagiaire pour obtenir leur permis. Le Comité a effectué un sondage auprès des étudiants de dernière année et des ingénieurs ayant obtenu leur permis d'exercice récemment pour connaître leur opinion sur la FAQ actuelle. Un conseiller a été engagé afin d'élaborer la révision du contenu. Il est proposé de ne plus considérer le nouveau texte comme une FAQ puisqu'il ne suit plus le même format et comprend les avantages reliés au statut d'ingénieur stagiaire, au statut d'ing. et au cheminement qui mène au statut d'ing.

Motion : Que le contenu Web sur les ingénieurs stagiaires révisé soit approuvé aux fins de consultation; motion proposée par Ron LeBlanc et appuyée par Roydon Fraser. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.1.2. Version révisée du Guide modèle sur la supervision directe (annexe 4.1.2)

Le président du Comité sur l'ingénieur stagiaire propose les modifications suivantes au guide modèle distribué :

- Pages 1 et 2 – Remplacer « watching » par « monitoring » dans la version anglaise.
- Page 2, section 1, erreur de formulation dans le premier paragraphe, qui devrait se lire comme suit : « The exemption clause contained in provincial or territorial legislation is intended for unlicensed individuals who assist an engineer in the performance of engineering. » (« La clause d'exemption qui figure dans la législation provinciale ou territoriale est prévue pour les personnes non titulaires de permis qui assistent un ingénieur dans l'exercice du génie. »)
- Page 7 – Remplacer « critical watching » par « monitoring » dans la version anglaise.
- Page 7 – Supprimer le mot « plat » dans la version anglaise, qui est considéré comme une faute typographique.

Le secrétariat effectuera la révision du guide modèle en conséquence (**mesure de suivi 101.1**). Le guide modèle a été révisé après étude des commentaires reçus de la part des organismes de réglementation. Le président du BCA fait remarquer que les commentaires reçus sur tous les documents du BCA sont affichés sur la page des consultations d'Ingénieurs Canada. Un membre du BCA qui a travaillé sur un document semblable au nom de son organisme de réglementation provincial fait le commentaire suivant : s'il manque au Guide modèle sur la supervision directe certains éléments, dont la supervision en dehors de la province, il n'en demeure pas moins que c'est un bon document.

Motion : Que la version révisée du Guide modèle sur la supervision directe soit soumise à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada en vue de sa diffusion subséquente; motion proposée par Ron LeBlanc et appuyée par Usha Kuruganti. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.2. Comité des programmes d'examens

Le président du Comité des programmes d'examens, Frank Collins, fait la présentation.

4.2.1. Programme d'examens en génie maritime (annexe 4.2.1)

Le Comité propose d'abroger le programme d'examens en génie maritime étant donné qu'il n'y a plus de programmes d'études en génie maritime au Canada. La plus grande partie du programme d'examens est couverte par le programme d'examens de génie mécanique. Les examens faisant partie du programme de génie maritime seront couverts par les examens de groupe B qui se trouvent dans d'autres programmes. On rappelle la possibilité qu'ont les organismes de réglementation d'utiliser plusieurs programmes d'examens pour évaluer les candidats.

Motion : Que le programme d'examens en génie maritime soit abrogé; motion proposée par Frank Collins et appuyée par Ian Sloman. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.2.2. Orientation générale pour le Guide modèle sur l'évaluation académique des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG (annexe 4.2.2)

Le Comité des programmes d'examens a rédigé un Guide modèle sur l'évaluation académique des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG sur la base des principes du Guide sur l'évaluation d'un candidat titulaire d'un diplôme non agréé par le Bureau d'agrément. Le président du Comité des programmes d'examens invite les organismes de réglementation à consulter leur comité des examinateurs et leur comité d'évaluation de la formation universitaire respectifs sur ce document.

Motion : Que l'Orientation générale pour le Guide modèle sur l'évaluation académique des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG soit approuvée aux fins de consultation; motion proposée par Frank Collins et appuyée par Diane Riopel. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.2.3. Programmes d'examens révisés (annexe 4.2.3 A-H)

Le président signale l'importance de faire appel à des experts pour réviser les programmes d'examens étant donné que le Comité ne dispose pas d'une expertise dans toutes les disciplines. Il est suggéré que, au moment de mener une consultation sur un programme d'examens auprès des organismes de réglementation, le Comité puisse indiquer les programmes d'examens pouvant bénéficier d'un examen additionnel par des experts. Le président du Comité aimerait recevoir des commentaires sur tous les programmes de la part du plus grand nombre de personnes et de groupes possible. Il est noté que le Programme d'examens de génie logiciel a fait l'objet d'un examen additionnel par des experts après qu'un premier examen eut permis de déceler des lacunes.

Motion : Que les programmes d'examens suivants soient approuvés aux fins de consultation :

- *Programme d'examens de génie logiciel*
- *Programme d'examens de génie biomédical / biochimique*
- *Programme d'examens de génie géomatique*
- *Programme d'examens de génie minier et minéralurgique*

La motion est proposée par Frank Collins et appuyée par Usha Kuruganti. La motion est adoptée à l'unanimité.

Le Comité prévoit soumettre le Guide sur l'évaluation d'un candidat titulaire d'un diplôme non agréé par le Bureau d'agrément à l'approbation finale et le Guide modèle sur l'évaluation académique des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG à l'approbation aux fins de consultation à la réunion de septembre 2018 du BCA. Le Comité étudiera le Protocole de révision et de création des programmes d'examens et poursuivra l'analyse des programmes d'examens portant sur les études de base et les études complémentaires.

4.3. Comité sur l'exercice de la profession

Le président du Comité sur l'exercice de la profession, Jerry Helfrich, fait la présentation. Le Comité va examiner les commentaires reçus concernant la révision du Guide modèle sur les concepts de professionnalisme, effectuer la révision du document en conséquence et soumettre le document révisé à l'approbation finale du BCA à sa réunion de 2018. Le Comité planifie également de soumettre le Livre blanc sur les personnes qualifiées à l'approbation finale à la réunion de septembre. La rédaction du Guide sur l'authentification des documents d'ingénierie a débuté en 2016 et elle se poursuivra. Les organismes de réglementation ont fait le commentaire suivant : plutôt qu'un guide, ce document devrait être un guide modèle abordant le chiffrement numérique et la transmission électronique de documents.

4.3.1. Ébauche du Livre blanc sur les personnes qualifiées (annexe 4.3.1)

Le Comité sur l'exercice de la profession a rédigé l'ébauche du Livre blanc sur les personnes qualifiées avec l'aide de Lad Kucis, Gardiner Roberts LLP et à la suite de consultations auprès des organismes de réglementation concernant les principes directeurs du livre blanc. Ce dernier a pour but d'aider les organismes de réglementation à régler la problématique actuelle des personnes qualifiées et des lois touchant la profession en exposant le contexte et en donnant un aperçu de la question et des recommandations aux gouvernements.

Un membre du BCA exprime sa satisfaction envers le livre blanc et demande si le Comité allait recommander de bonnes approches pour aborder la question des personnes qualifiées. On lui répond que, si chaque organisme de réglementation allait devoir aborder la question de façon différente, une approche pouvant se révéler efficace consisterait à présenter des cas où les lois qui touchent la profession contreviennent à la législation sur les ingénieurs et à faire de cette question une question de sécurité publique.

Que la version révisée du Livre blanc sur les personnes qualifiées soit approuvée aux fins de consultation; motion proposée par Jerry Helfrich et appuyée par Mahmoud Mahmoud. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.4. Comité sur le maintien de la compétence

Le président du Comité sur le maintien de la compétence, Ian Sloman, fait la présentation. Dernièrement, le Comité a consulté les organismes de réglementation concernant l'Orientation générale pour la révision du Guide sur le développement professionnel continu. Le Comité étudiera tous les commentaires reçus et rédigera une ébauche de guide en conséquence. Celle-ci sera soumise aux fins d'approbation des résultats de la consultation à la réunion de septembre 2018 du BCA.

4.5. Comité sur la question de l'admission

La présidente du Comité sur la question de l'admission, Diane Riopel, fait la présentation.

4.5.1. Ébauche du Guide sur le permis d'exercice restreint (annexe 4.5.1)

Le Comité souhaite obtenir l'approbation du BCA pour consulter les organismes de réglementation sur l'ébauche du Guide sur le permis d'exercice restreint. Le contenu de ce document est le reflet des points communs entre les organismes de réglementation. Le document renferme des questions destinées à obtenir l'avis des organismes de réglementation. Un participant demande à la présidente de donner de l'information sur les permis restreints dans les diverses zones de compétence. L'ébauche de guide comprend une annexe portant sur l'utilisation faite par les organismes de réglementation des permis restreints. On note que l'OIQ n'octroie des permis restreints qu'à la suite d'affaires disciplinaires bien qu'il ait déjà attribué des permis restreints à des technologues en génie dans le passé.

Motion : Que l'ébauche du Guide sur le permis d'exercice restreint soit approuvée aux fins de consultation; motion proposée par Diane Riopel et appuyée par Paul Blanchard. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.6. Comité sur l'environnement et le développement durable

Le président du Comité sur l'environnement et le développement durable, Mahmoud Mahmoud, fait la présentation. Le Guide national sur la restauration de sites à l'intention des ingénieurs a été approuvé aux fins de publication par le conseil d'Ingénieurs Canada en février 2018. Le cours en ligne ouvert à tous (MOOC) concernant le Guide sur le développement durable et la gérance environnementale, dont le comité consultatif compte des membres du Comité sur l'environnement et le développement durable, devrait être mis en place en juillet 2018. Des membres du Comité ont présenté des ateliers sur le développement durable et la gérance environnementale à l'APEGS et au NAPEG au mois de mars. Le Comité entreprendra la rédaction d'un Livre blanc sur le génie de l'environnement, que certains organismes de réglementation ont réclamé. Un atelier mettant à contribution des membres du Comité, des membres du personnel permanent des organismes de réglementation et des experts en la matière

se tiendra au mois de mai dans les bureaux d'Ingénieurs Canada afin de lancer le processus d'élaboration du livre blanc.

4.6.1. Version révisée du Guide sur les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets (annexe 4.6.1)

Le Guide sur les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à l'intention des ingénieurs a été révisé par un sous-comité d'experts en la matière en consultation avec des experts en la matière de l'extérieur. Le comité a consulté les organismes de réglementation sur le document et l'a révisé en conséquence. Au cours de la réunion, le président du Comité sur l'environnement et le développement durable propose d'ajouter une définition de la résilience écologique après qu'un représentant d'organisme de réglementation ait signalé que le terme figure dans le guide, mais sans qu'il soit défini. On demande s'il faudrait ajouter la résilience à la section des définitions, mais il est noté que la définition de la résilience figure déjà dans le guide. À la page 14 de la version anglaise, on supprime les mots « being receptive to » afin de tenir compte du fait que les ingénieurs, qui sont des gestionnaires, sont aussi imputables pour les considérations de changements climatiques. Le secrétariat révisera le guide en conséquence (**mesure de suivi 101.2**).

Un membre du BCA estime que le guide est trop long et qu'il serait utile d'y ajouter un résumé au début. Une discussion s'engage à propos de la section portant sur les limites, où il est stipulé que la responsabilité professionnelle des ingénieurs consiste à informer les employeurs des considérations relatives aux changements climatiques. Un participant considère que le guide devrait recommander des mesures plus vigoureuses allant au-delà de l'information. On lui répond que le document stipule que les ingénieurs sont responsables de se tenir au courant et de s'assurer de tenir compte des changements climatiques dans leur travail, à défaut de quoi ils en seront tenus professionnellement imputables.

Motion : Que la version révisée du Guide sur les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets soit envoyée au conseil d'Ingénieurs Canada pour approbation et diffusion subséquente; motion proposée par Mahmoud Mahmoud et appuyée par Jerry Helfrich. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.7. Rapport d'étape sur le plan de travail 2017-2019 du Bureau des conditions d'admission (annexe 4.7)

Un participant fait remarquer que le nouveau processus de consultation du BCA a entraîné une expansion du plan de travail avec de nouvelles échéances. À l'avenir, le BCA présentera des rapports en fonction des échéances révisées. Le plan de travail, qui a été approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada, comprenait des guides, des guides modèles et des livres blancs. Un participant demande pourquoi certains éléments ne figuraient pas dans le plan de travail, notamment le cours en ligne ouvert à tous concernant le développement durable et la gérance environnementale. Les activités de communications et de diffusion, principalement réalisées par le personnel permanent, ne figurent pas dans le plan de travail.

4.8. Le point sur les attributions du BCA vs les attributions des groupes de responsables (annexe 4.8)

La matrice RACI des responsabilités du BCA et des groupes de responsables est présentée. Elle a pour rôle de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchements entre les activités des groupes.

5. Groupes nationaux

5.1. Mise à jour du Groupe national des responsables de l'admission

Le président du Groupe national des responsables de l'admission, Mark Fewer, fait la présentation. Dans le plan de travail du GNRA figure le soutien au BCA concernant les guides reliés à l'admission. Le GNRA maintient son soutien au BCA en nommant des membres au Comité des programmes d'examens et au Comité sur la question de l'admission du BCA et en planifiant la tenue d'une téléconférence à l'occasion de chaque consultation du BCA afin de donner une rétroaction collective. Le Groupe a servi de groupe de travail pour le BCA lors de l'examen de la BDEDE, ce qui a débouché sur la remise d'un rapport au BCA à l'automne. Le GNRA continuera à surveiller et analyser l'exigence d'une année d'expérience canadienne et à s'assurer que la base de données nationale sur les effectifs demeure un outil efficace pour les organismes de réglementation. Parmi les points du nouveau plan de travail, mentionnons la préparation de profils d'évaluation des candidatures à l'admission et la modernisation du projet national de point de référence.

5.2. Mise à jour du Groupe national des responsables de l'exercice

Le président du Groupe national des responsables de l'exercice, Kris Dove, fait la présentation. Les responsables de l'exercice ont fait des commentaires sur plusieurs documents du BCA, y compris l'ébauche de guide sur le permis d'exercice restreint, le guide modèle sur les concepts de professionnalisme et l'Orientation générale pour le Livre blanc sur les personnes qualifiées. Le président du Groupe national des responsables de l'exercice est également devenu membre du Comité sur l'exercice de la profession du BCA. Dernièrement, le Groupe de discussion sur le développement professionnel continu et le Groupe national des responsables de l'environnement ont été intégrés au Groupe des responsables de l'exercice. Les responsables de l'exercice ont reçu de la rétroaction du GNRA quant aux principes directeurs concernant les catégories de permis et aborderont aussi la question de l'acceptation accrue de la mobilité pour le DPC et celle des signatures numériques.

5.3. Mise à jour du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi

La présidente sortante du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi, Jessica Vandenberghe, fait la présentation. Les responsables de la discipline et de l'application de la loi ont fait des commentaires sur l'Orientation générale pour le Livre blanc sur les personnes qualifiées. Le président du Comité sur le permis d'exercice du BCA a assisté aux réunions des responsables de la discipline et de l'application de la loi. Le Groupe a tenu des réunions trimestrielles afin d'analyser des questions de discipline et d'application de la loi, le mauvais usage du sceau et de l'authentification dans

le cas de la discipline, et la protection du titre et l'exercice sans permis, notamment, dans le cas de l'application de la loi.

5.4. Commentaires des organismes de réglementation

Une table ronde ouverte a été organisée avec les organismes de réglementation. Les organismes étaient tous présents à l'exception de la NAPEG, de PEO et de l'OIQ. Aucun commentaire n'est présenté.

Un membre du BCA demande qu'un membre du personnel permanent d'Engineers and Geoscientists BC fasse le point sur le projet d'évaluation sur la base des compétences. On explique qu'Ingénieurs Canada a financé un système national d'évaluation sur la base des compétences avec l'aide d'un groupe d'utilisateurs issus de l'ensemble du pays. La version nationale contient de légères modifications de manière à la rendre applicable dans tout le Canada, mais aucune différence importante par rapport au cadre d'évaluation utilisé par Engineers and Geoscientists BC. Engineers PEI commencera à utiliser le système et l'APEGS tentera de faire approuver son utilisation par ses membres en mai 2018. On s'attend à ce que le système permette aux utilisateurs de mener plus rapidement des évaluations du risque et d'inscrire des candidats qualifiés tout en concentrant l'attention sur les candidats présentant des risques plus élevés ou des candidats qui éprouvent des difficultés à obtenir un permis. On note que l'allongement du processus pourrait avoir pour résultat que certains candidats fassent plutôt une demande de permis auprès d'autres organismes de réglementation. Il faut toutefois ajouter qu'il y a toujours eu un certain « magasinage ».

6. Activités du Bureau des conditions d'admission

6.1. Le point sur les mesures d'analyse du site Web

Les mesures d'analyse des pages du site Web concernant le BCA font l'objet d'une présentation. C'est la page des programmes d'examens qui reçoit le plus grand nombre de visiteurs. Il est noté que la comparaison des mesures d'analyse avec les années précédentes concernant les guides est difficile en raison du fait que les guides n'étaient auparavant disponibles que sous forme de téléchargements en PDF et peuvent désormais être consultés en ligne comme pages Web.

6.2. Manuel des membres (annexe 6.2)

Le manuel des membres a été révisé. Son but est de mieux faire connaître le travail effectué au BCA et les attentes des membres du BCA en plus de servir d'outil d'intégration pour les nouveaux membres. Le manuel renferme les définitions des guides, des guides modèles et de livres blancs. Deux nouveaux membres du BCA affirment que le manuel leur a été utile à leur arrivée au sein du BCA. On demande qu'y soit ajoutée une liste des abréviations les plus courantes.

7. Points d'information et de discussion d'Ingénieurs Canada

7.1. Rapport du Bureau d'agrément (annexe 7.1)

Suzelle Barrington, qui est membre du Bureau d'agrément (BA), et Lynn Villeneuve, d'Ingénieurs Canada font le point sur les travaux du BA. En 2017-2018, le BA a rendu visite à 16 établissements et évalué 68 programmes en plus d'effectuer une visite d'équivalence substantielle au Costa Rica. Il a reçu des rapports du BCA, du Groupe de travail sur les nominations, du Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées (CCDISA) et de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG). Le BA a aussi proposé des modifications aux énoncés d'interprétation sur les qualités requises des diplômés. Il a également organisé des ateliers afin de contribuer à la préparation des établissements qui seront agréés en 2018. Le personnel permanent d'Ingénieurs Canada qui soutient le BA a entrepris un Programme d'amélioration de l'agrément (PAA). L'équipe en est au stade final de sélection d'un fournisseur pour le système de données. Une infolettre sur le PAA est transmise aux abonnés par courriel tous les mois.

Un membre du BCA fait part de ses préoccupations concernant le traitement de la rétroaction que le BCA a fournie au BA à la suite de la participation d'un membre du BCA à une visite d'agrément en 2017. On lui répond que, bien qu'il n'existe pas de processus officiel de rétroaction après les visites du BA, il est possible de faire part de sa rétroaction au secrétariat du BA, qui consulte alors le comité exécutif sur la suite des choses, ce qui peut comprendre le renvoi au Comité des politiques et procédures, afin de s'assurer d'informer les bonnes personnes de la rétroaction.

Lynn Villeneuve présente le rapport du Groupe de travail sur les unités d'agrément (UA). Ce groupe de travail constitué de sept personnes comprend des représentants d'organismes de réglementation, des membres du BA, des représentants du CCDISA, des représentants du milieu universitaire, et des représentants de l'industrie. En 2016, les parties prenantes ont recommandé à Ingénieurs Canada de réexaminer les UA. Le Groupe de travail évalue la définition de l'UA dans sa forme actuelle, ainsi que les avantages et les inconvénients d'une redéfinition des UA. Un sondage a été réalisé auprès du CCDISA afin de mieux cerner les problèmes. Les résultats de cette démarche ont été intégrés dans le rapport du Groupe de travail. Sur la base des commentaires reçus, le rapport comprend quatre recommandations, à propos desquelles le BA a entrepris de consulter les parties prenantes entre les mois de mars et mai 2018. Cette consultation comprend la collecte de la rétroaction sur une proposition de méthode de mesure des programmes d'études pour remplacer l'unité d'agrément par l'unité d'apprentissage. La rétroaction reçue sera publiée. Les recommandations finales seront examinées par le Groupe de travail, le BA et le conseil d'Ingénieurs Canada, et mises en œuvre en octobre 2018. On a demandé aux organismes de réglementation qui devrait être consulté sur le document. Des consultations par webinaire sont envisagées et des consultations en personne sont planifiées.

Le BCA est invité à faire part de ses commentaires pendant la réunion et après celle-ci. Les quatre recommandations du rapport sont présentées. Dans la deuxième recommandation, une période de 2 h 30 min seulement est proposée pour lancer la discussion. On note également que la quatrième recommandation, qui propose de relier les unités d'agrément aux qualités requises des diplômés est un

objectif difficile à atteindre. Les quatre questions standards de la consultation sont présentées au BCA et on lui demande de faire part de ses réactions.

Un membre du BCA fait part de son inquiétude quant à la trop grande influence exercée par les doyens sur le BA, en soulignant que l'agrément des programmes est facultatif pour les établissements. Le membre en question affirme qu'à la réunion du conseil d'Ingénieurs Canada durant laquelle a été créé le Groupe de travail sur les UA, certains avaient exprimé des inquiétudes concernant la menace pour la qualité du diplôme canadien de génie et la conviction que les doyens s'efforçaient d'obtenir des changements tout en n'étant pas tous d'accord. Le membre en question recommande d'augmenter le nombre de membres du GNRA au sein du Groupe de travail. Il présente un graphique faisant le lien entre un programme et les UA, signalant que la grande quantité de matière enseignée non couverte dans les programmes de cours permet aux organismes de réglementation d'exempter des candidats détenteurs d'un diplôme agréé par le BCAPG de certains examens. Il soutient que, bien que le seuil pour un candidat détenteur d'un diplôme non agréé par le BCAPG ne soit pas fixé, le graphique montre que le seuil canadien est plus élevé. Il considère qu'un système reposant sur des unités d'apprentissage serait moins solide, moins sûr et moins défendable que le celui qui repose sur les unités d'agrément. Il soutient qu'avec les unités d'agrément, l'enseignant du cours doit avoir le nombre d'heures-crédits requis pour un cours approuvé par ses collègues et le conseil d'université, ce qui est un système solide. Il considère que les unités d'apprentissage n'auraient pas pour effet d'augmenter la souplesse ni de réduire la charge de travail. De plus, il soutient qu'on tient pour acquis que chaque programme dans un établissement serait de taille égale avec des étudiants présentant un rendement similaire.

On lui répond que le BA a exigé une implication du GNRA au sein du Groupe de travail, mais que le membre du GNRA a dû quitter le Groupe en raison d'autres obligations professionnelles. En réponse au commentaire concernant la pression exercée par les doyens pour obtenir des changements, on souligne que le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé au BA de répondre aux inquiétudes à propos des UA.

Un autre membre du BCA affirme que le temps d'apprentissage des étudiants constituerait un mécanisme de mesure inefficace étant donné le manque de corrélation évidente avec la matière couverte. Il considère que les professeurs ont l'expérience de l'établissement des programmes de cours et veillent à couvrir la matière. En outre, il se dit préoccupé de voir les étudiants être en mesure de découvrir un mécanisme de rétroaction inhérent aux unités d'apprentissage et de gonfler les heures d'apprentissage signalées afin de réduire leur charge de travail. À propos du nombre d'heures équivalant à une UA qui est fixé à 2 h 30 min, ce membre estime que différents mécanismes d'apprentissage, par exemple, des projets ou des affectations, exigent un nombre d'heures différent tout en permettant de couvrir la même matière. Il souligne que les unités d'apprentissage diffèrent des unités d'agrément en ce que les unités d'agrément mesurent le *contenu* de l'enseignement tandis que les unités d'apprentissage mesurent la *façon* d'enseigner et d'apprendre. Enfin, le membre en question est préoccupé par la section 7 de l'annexe 2 et l'énoncé de la position du BCA concernant le transfert international des crédits, qu'il juge incorrect. On lui répond que cette annexe n'a été ajoutée qu'à titre de référence.

Un troisième membre fait observer que, vu la solidité et l'ancienneté du système actuel, on peut se demander pourquoi la question est soulevée et il exprime son inquiétude à propos des motifs sous-jacents à ce changement. Il affirme que les unités d'apprentissage ne constituent pas une bonne recommandation, car elles sont trop subjectives, et que le Groupe de travail devrait réexaminer cette recommandation.

Un quatrième membre du BCA propose que le Groupe de travail se penche sur la variabilité de la charge de travail des étudiants attribuable au fait que les professeurs peuvent imposer des charges de travail différentes pour un même cours. On lui répond que le Groupe de travail souhaiterait examiner ce point de vue et que certains établissements d'enseignement supérieur se portent volontaires pour piloter le projet des unités d'apprentissage.

Un cinquième membre du BCA pense que les unités d'apprentissage représenteront un concept flou et difficile à mesurer. Un sixième estime que le rythme d'apprentissage des étudiants diffère et que les rapports sur la quantité d'heures d'apprentissage seront fondés sur l'honneur sans qu'il soit possible de les vérifier. Enfin, un septième membre s'inquiète du fait que le BCA ne donne pas de réponse globale au Groupe de travail sur les UA, puisque seuls des membres pris individuellement ont donné leur avis.

On signale que le choix de 2 h 30 min se justifie du fait que cela correspond à 50 h par semaine et par étudiant, sur la base d'un programme de 1950 UA de quatre ans. Un membre du BCA souligne que la charge de travail moyenne devrait être inférieure aux prévisions ou qu'un grand nombre d'étudiants effectueraient davantage de travail que ce à quoi on s'attend.

Le comité exécutif du BCA donnera une rétroaction par écrit au groupe de travail sur les UA. Cette rétroaction proviendra d'un résumé du procès-verbal et sera transmise aux membres du BCA afin qu'ils puissent l'examiner avant qu'elle soit présentée au Groupe de travail (**mesure de suivi 101.3**). Un membre du BCA souligne que toute modification à l'agrément aura une incidence sur le travail du BCA étant donné que ce dernier a entrepris d'harmoniser les évaluations sur celles du BA et demande que la mobilisation du BCA commence tôt dans le processus.

7.2. Rapport sur les activités et décisions du conseil d'Ingénieurs Canada

Le représentant au conseil d'Ingénieurs Canada, David Lynch, fait la présentation. Ingénieurs Canada a choisi un nouveau chef de la direction. Le Comité sur la gouvernance étudie les politiques et les procédures du conseil, qui impliquent plusieurs rondes de processus. La consultation sur la gouvernance est terminée et les consultations sur la planification stratégique se poursuivent à l'échelle nationale et feront l'objet d'un atelier du BCA le lendemain de la réunion. Le plan stratégique aura une incidence sur les plans de travail du BCA et du BA. Beaucoup ont exigé que la priorité aille aux travaux du BA, à ceux du BCA et aux initiatives sur la diversité. De plus, des groupes de travail évaluent le modèle de financement d'Ingénieurs Canada et les nominations au BCA et au BA.

7.3. Consultation sur le Rapport du Groupe de travail sur les nominations d'Ingénieurs Canada (annexe 7.3 A-C)

Le rapport du Groupe de travail sur les nominations a été diffusé parmi les membres du BCA après la téléconférence du BCA de janvier 2018, et les commentaires reçus de la part des membres ont été compilés. Le président du Groupe de travail sur les nominations, Chris Roney, remercie les membres du BCA de leurs commentaires. La date limite pour faire part des rétroactions est le 30 avril.

Le président du BCA présente un aperçu général des commentaires reçus de la part des membres du BCA à ce jour. Ces derniers sont en faveur de nominations à plus long terme étant donné la longueur de la courbe d'apprentissage au sein du BCA. Les membres estiment ne pas être les représentants des organismes de réglementation et ne pas devoir le devenir, car ces derniers disposent de leur propre canal de communication par l'entremise du conseil d'Ingénieurs Canada. On considère qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place un processus d'élection au comité exécutif du BCA puisque ce dernier n'est pas perçu comme un organisme politique. Les membres du BCA respectent le droit des organismes de réglementation d'être en désaccord avec le renouvellement de mandat d'un membre du BCA ou sa nomination au comité exécutif.

Le document intitulé *Réponse du Bureau des conditions d'admission au Rapport du Groupe de travail sur les nominations* est examiné section par section. On considère que l'absence de commentaires sur un point équivaut à une acceptation. Le secrétariat révisera la réponse du BCA au rapport en conséquence (**mesure de suivi 101.4**). Le point concernant la représentation des organismes de réglementation par l'entremise du Comité des examinateurs ne sera pas abordé puisqu'il l'est dans le cadre de l'examen du processus de gouvernance.

Préambule

Certains expriment leurs inquiétudes quant au fait que, vu le calendrier proposé par le Groupe de travail sur les nominations, le BCA se retrouverait constamment dans un processus de nominations ou en train de s'y préparer.

Section 3

En réponse à une question, on souligne que la définition proposée de la notion de diversité est fondée sur celle du gouvernement du Canada. On note que la discrimination positive repose sur l'auto-identification des candidats. Le BCA recommandera d'éviter de donner la priorité à l'équilibre entre la représentation de l'industrie et celle du milieu universitaire au BCA par rapport à d'autres mesures de diversité. Certains membres du BCA appuient l'établissement de priorités en matière de diversité par le conseil d'Ingénieurs Canada.

Le profil des membres facilitera la nomination de nouveaux membres en fonction des besoins. La discussion s'engage sur la nécessité d'inclure l'exercice du génie ou la connaissance de l'exercice du génie dans le profil des membres. Il est suggéré que le profil des membres puisse comprendre « une

expérience ou plus d'exercice, d'enseignement, etc. ». Dans le profil des membres, pour plus de clarté, le terme « mobilité » sera remplacé par « mobilité entre les organismes de réglementation ». Il est envisagé que, au cours du processus de nomination de nouveaux membres, le comité exécutif dresse un tableau des qualifications déjà remplies par les membres du BCA. Un membre du BCA s'inquiète du fait que l'exigence de collégialité encourage la pensée groupale, alors que d'autres membres soulignent l'importance de maintenir la collégialité. On estime que la capacité de présider est une aptitude importante pour les membres du BCA.

On estime que les échéances ne seront plus suffisamment adaptées à l'harmonisation du plan proposé de ressources humaines au plan de travail du BCA étant donné que le mandat des membres du BCA sera généralement plus long que le cycle du plan de travail.

Section B : Nouvelles nominations – représentants régionaux

On suggère de cesser d'utiliser le terme « représentant régional », car il implique que le membre représente sa région alors qu'il faut continuer d'assurer la diversité régionale. Il est souhaitable que les organismes de réglementation vérifient auprès des candidats avant de les nommer au BCA.

Un membre suggère que toutes les mises en nomination soient ouvertes, ce qui permettrait au BCA d'accepter les mises en nomination des organismes de réglementation et celles provenant des particuliers eux-mêmes. Une région pourrait être considérée comme un atout ou une exigence, de manière à maintenir la diversité régionale au sein du BCA. Certains membres du BCA s'inquiètent du fait que les organismes de réglementation pourraient préférer mettre eux-mêmes des candidats en nomination. En réponse à une demande d'approbation d'un candidat qui s'est mis lui-même en nomination, l'organisme de réglementation pourrait refuser de le faire s'il le souhaite. On mentionne le fait que les mises en nomination ouvertes risquent d'atténuer l'opinion selon laquelle le BCA est au service des organismes de réglementation, mais aussi que les organismes de réglementation auront le dernier mot pour approuver les candidats. Dans le cas des candidats inscrits auprès de plusieurs organismes de réglementation, ceux-ci pourraient s'entendre pour donner leur approbation à un candidat, comme ils le font déjà actuellement. Il serait indiqué dans l'appel de candidatures que les organismes de réglementation apportent leur concours à la mise en nomination du candidat.

Section C. Reconduction du mandat

On s'entend pour maintenir à neuf ans, soit trois mandats de trois ans, la durée maximale au BCA à l'exception des membres du comité exécutif. Il est convenu que ces durées de mandats permettent de conserver la mémoire du BCA. Un membre suggère que ce soient les organismes de réglementation qui soient les premiers à approcher les membres en vue du renouvellement de mandat, puisque cela reflèterait la préférence des organismes de réglementation. Un autre membre affirme qu'il faudrait pouvoir compter sur l'approbation de l'organisme de réglementation et celle du BCA pour renouveler un mandat. Un autre suggère que le BCA commence par confirmer l'intérêt du membre envers un renouvellement de mandat tout en l'informant de la possibilité que l'organisme de réglementation s'y oppose. Un autre membre mentionne qu'il faudrait faire preuve de diplomatie pour présenter la

décision. Il est convenu que, si l'organisme de réglementation décide de ne pas renouveler le mandat d'un membre, celui-ci devrait être informé des motifs de cette décision.

Section D. Postes vacants

Une discussion s'engage sur la durée des mandats des nouveaux membres remplaçant ceux qui n'ont pu terminer leur mandat. L'idée de nommer le nouveau membre pour un mandat de deux ans et demi ou trois ans et demi recueille un certain appui.

Section 3. Sous-comité des candidatures

Un participant estime que la secrétaire du BCA constitue une bonne ressource pour le Comité des candidatures étant donné qu'elle est au courant du rendement des membres. Un autre mentionne que le sous-comité des candidatures ne devrait pas avoir besoin d'inclure deux membres du conseil d'Ingénieurs Canada étant donné que les membres du conseil peuvent voter sur les nominations. Un autre encore affirme qu'il faut considérer comme un point positif le choix de siéger pendant une deuxième année à titre de président et que cela ne devrait pas nécessiter une approbation exceptionnelle de son organisme de réglementation. Il est suggéré que le sous-comité des candidatures, sans que le président en exercice prenne part au vote, décide si le président en exercice devrait remplir un deuxième mandat. On fait observer qu'un membre nommé au comité exécutif pourrait faire partie du BCA pendant jusqu'à 15 ans, ce qui pourrait constituer un engagement très lourd, que le membre en question pourrait se sentir obligé de remplir. On demande s'il faudrait déterminer si la durée du mandat du président est d'une année ou deux, étant donné que celle-ci aurait une incidence sur le vice-président. On mentionne que ce problème ne s'est jamais présenté dans le passé, mais qu'il a été décidé de recommander une durée de mandat de président de deux ans, afin de permettre un développement adéquat.

Section 8. Nombre de membres hors cadre

En réponse à une question concernant le processus de mise en candidature des membres hors cadre, on note que le poste est affiché sur le site Web d'Ingénieurs Canada, dans le bulletin, sur les réseaux sociaux et qu'il est signalé aux comités 30 en 30, au Groupe des chefs de direction et au conseil d'Ingénieurs Canada, et que certains organismes de réglementation affichent le poste sur leur site Web.

Les étapes suivantes font l'objet d'une discussion. Un membre du BCA enverra au président du Groupe de travail sur les nominations sa propre réponse par écrit, qui fera notamment état des inquiétudes de voir le BCA cesser d'agir dans l'intérêt de la profession si le conseil d'Ingénieurs Canada s'attend à ce que les membres du BCA se plient sans conditions aux désirs des organismes de réglementation. Un autre membre du BCA estime que processus de mise en nomination prescriptif causerait davantage de problèmes qu'il en résoudrait. Il suggère aussi qu'au moment de nommer des membres, le BCA détermine les qualités correspondant à ses besoins futurs, qualités qui seraient établies en fonction de données ou de tendances, pour former un bureau diversifié. Un autre membre affirme que les membres ont l'obligation juridique ou la responsabilité fiduciaire d'agir dans le meilleur intérêt de l'organisme

dont ils sont membres.

8. Points ajoutés à l'ordre du jour

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

9. Prochaines réunions du BCA

La prochaine réunion du BCA aura lieu à Québec les 14 et 15 septembre 2018.

La prochaine téléconférence du BCA aura lieu le 29 janvier 2019.

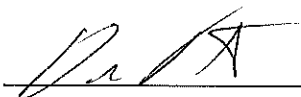
10. Examen des mesures de suivi de la 101^e réunion du Bureau des conditions d'admission

	Mesure de suivi	Responsable
101.1	Réviser le Guide modèle sur la supervision directe et le soumettre à l'approbation finale du conseil d'Ingénieurs Canada.	Secrétariat
102.2	Réviser le Guide sur les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements à l'intention des ingénieurs et le soumettre à l'approbation finale du conseil d'Ingénieurs Canada.	Secrétariat
101.3	Donner la rétroaction du BCA sur le Rapport du Groupe de travail sur les UA avant le 30 mai.	Comité exécutif du BCA
101.4	Réviser la réponse du BCA au rapport du Groupe de travail sur les nominations avant le 30 avril.	Secrétariat

11. Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 53.

Préparé par Catherine Christoffersen, administratrice, Excellence en matière de réglementation, au nom de :



Dennis Peters, Ph. D., SMIEEE, FEC, P.Eng.
Président, Bureau des conditions
d'admission



Mélanie Ouellette, MA, MBA
Secrétaire, Bureau des conditions d'admission